



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.246/L.1
20 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Réunion intergouvernementale d'experts
sur la coopération Sud-Sud
31 juillet-4 août 1995

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Examen de l'état de la coopération Sud-Sud et des questions nouvelles.
5. Développement de la coopération Sud-Sud : questions de fond et modalités pratiques.
6. Autres questions.
7. Adoption du rapport.

II. ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

Point 1. Ouverture de la réunion

La réunion, qui est convoquée conformément au paragraphe 3 de la résolution 49/96 du 19 décembre 1994 de l'Assemblée générale, sera ouverte, au nom du Secrétaire général, par un haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies.

Point 2. Élection du bureau

La réunion souhaitera peut-être élire un président, un vice-président et un rapporteur.

Point 3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La réunion disposera de cinq jours ouvrables, à savoir du 31 juillet au 4 août 1995. À la première séance (plénière), le 31 juillet 1995, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou son représentant fera une déclaration. Après la présentation des points 4 et 5 de l'ordre du jour provisoire et un court débat général, la réunion souhaitera peut-être consacrer le reste de la journée du lundi 31 juillet et la matinée du mardi 1er août 1995 à l'examen, en séances officielles, du point 4. Les débats sur le point 5 pourraient commencer dans l'après-midi du même jour pour se terminer le mercredi 2 août 1995. Dans la matinée du jeudi 3 août, le Président souhaitera peut-être présenter le projet de conclusions retenues par les participants et le reste de la journée pourrait être consacré à l'examen du projet du Président. Ensuite, peut-être restera-t-il suffisamment de temps pour établir le projet de rapport qui sera présenté à la séance plénière prévue pour l'après-midi du 4 août 1995.

Point 4. Examen de l'état de la coopération Sud-Sud et des questions nouvelles

En vue d'aider les membres de la réunion dans leurs débats sur ce point, on a préparé un rapport intitulé "État de la coopération Sud-Sud et questions nouvelles" (A/AC.246/1). Deux autres rapports pouvant servir aux délibérations sont également disponibles. Il s'agit du rapport du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement sur les travaux de sa neuvième session, qui s'est tenue à New York du 30 mai au 2 juin 1995 (A/50/39) et de celui du Comité permanent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur la coopération économique entre pays en développement, qui s'est réuni du 19 au 23 juin 1995 (TD/B/42(1)/7 et TD/B/C.N.3 16).

Le rapport principal (A/AC.246/1) contient un bref historique de l'évolution de la coopération Sud-Sud et expose les modifications subies par ladite coopération telle qu'elle s'est pratiquée au cours des années dans le cadre des arrangements régionaux de coopération et d'intégration économiques. Cette analyse se termine par un bref examen des principaux faits nouveaux qui se sont produits aux échelons sous-régional et régional dans chacune des trois régions en développement, à savoir l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, et l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le rapport procède ensuite à un examen général du contenu de la coopération Sud-Sud à l'échelon mondial et à une analyse plus détaillée de cette coopération dans le secteur du commerce.

Le rapport étudie ensuite rapidement les incidences sur la coopération Sud-Sud des modifications profondes qui se sont produites dans l'économie mondiale au cours de ces dernières années. À cet égard, il examine les questions posées par la mondialisation et la libéralisation; la création et l'expansion des blocs économiques et commerciaux autour de grands pôles de puissance économique et comportant parfois des pays développés et des pays en développement; l'apparition de nouveaux foyers de croissance économique dans l'Asie de l'Est et en Amérique latine; la recrudescence de l'intérêt pour la coopération et l'intégration économiques; le rôle du secteur privé et des

organisations non gouvernementales; les résultats des négociations d'Uruguay; et les besoins spéciaux de l'Afrique.

Le rapport se termine par une courte section consacrée à la question de l'appui à la coopération Sud-Sud où il est souligné que les pays développés sont de plus en plus disposés à appuyer les initiatives en faveur de la coopération Sud-Sud et que les organisations du système des Nations Unies ont un rôle important à jouer.

Point 5. Développement de la coopération Sud-Sud : questions de fond et modalités pratiques

Un rapport intitulé "Développement de la coopération Sud-Sud : questions de fond et modalités pratiques" (A/AC.246/2) a été établi aux fins de l'examen de cette question. En outre, les documents A/50/39, TD/B/42(1)/7 et TD/B/C.N.3 16 déjà mentionnés à propos du point 3 concernent également le présent point.

Le rapport principal (A/AC.246/2) expose le programme actuel de coopération Sud-Sud tel qu'il figure dans le Programme d'action de Caracas, le Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés, l'Initiative du Groupe des 15, le Plan d'action de Buenos Aires ainsi que dans les recommandations formulées par un certain nombre d'organismes internationaux, y compris la Commission Sud.

Se fondant sur les leçons tirées de l'expérience des organisations sous-régionales et régionales en matière de coopération Sud-Sud, le rapport met en garde contre la mise en oeuvre de systèmes de coopération dont la portée serait trop ambitieuse. Sans nier l'intérêt que présente l'approche multilatérale de la coopération Sud-Sud, il trouve quelque mérite aux initiatives limitées axées sur des groupes de pays ayant des intérêts communs.

Le rapport s'étend sur les aspects institutionnels de la coopération Sud-Sud aux échelons national, sous-régional/régional et international. Il note qu'il n'existe à aucun de ces trois niveaux d'organisme ayant pour vocation de veiller à la mise en oeuvre efficace des initiatives Sud-Sud et de faire des recommandations à cet effet. À titre d'exemple, le rapport propose, dans une section intitulée "Suggestions en vue d'une action conjointe", une approche qui pourrait servir à mettre au point un programme de coopération dans les domaines interdépendants de l'information et de la communication, du commerce, des services, de la monnaie et des finances et des activités sociales.

Enfin, le rapport examine le rôle que les pays développés et les organisations internationales pourraient jouer pour appuyer la coopération Sud-Sud, y compris en fournissant des ressources financières et des moyens techniques.

Point 6. Autres questions

Point 7. Adoption du rapport

La réunion adoptera son rapport qui figurera en annexe au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'état de la coopération Sud-Sud.

ANNEXE

Programme de travail provisoire

Réunion intergouvernementale d'experts sur la coopération Sud-Sud

New York, 31 juillet-4 août 1995

Jour	Matinée	Après-midi
Lundi, 31 juillet	<u>Plénière</u>	<u>Séance officielle</u>
	Ouverture de la réunion Élection du bureau Déclarations liminaires Présentation des points 3 et 4 et débat général	Point 4. État de la coopération Sud-Sud et questions nouvelles
Mardi, 1er août	<u>Séance officielle</u>	<u>Séance officielle</u>
	Point 4 (suite)	Point 5. Développement de la coopération Sud-Sud : questions de fond et modalités pratiques
Mercredi, 2 août	<u>Séance officielle</u>	<u>Séance officielle</u>
	Point 5 (suite)	Point 5 (suite)
Jeudi, 3 août	<u>Séance officielle</u>	<u>Séance officielle</u>
	Présentation et examen du projet de conclusions retenues	Examen du projet de conclusions retenues
Vendredi, 4 août	<u>Consultations officielles</u>	<u>Plénière</u>
		Adoption du rapport Déclarations finales